

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n° 37 du 16 décembre 2008 - 2 pages

Actualité

Les mois d'octobre et novembre ont été marqués par une pluviométrie quasiment égale à la normale (cumul moyen de 119 mm au lieu de 110), mais supérieure par contre de près de 30 mm à la même période de l'an passé. Les températures sont également très voisines des normales. Après le mois de septembre peu arrosé, ces conditions ont favorisé un bon développement des colzas, et une implantation globalement satisfaisante des céréales.

Sur le plan parasitaire, on a plutôt connu un automne calme vis-à-vis des ravageurs aériens classiques comme les pucerons sur colza, les cicadelles et pucerons sur céréales. Les sondages larvaires sur les parcelles de colza ayant connu les captures les plus élevées de grosses altises donnent des résultats très faibles, même en absence de traitement. On a relevé en revanche quelques attaques de ravageurs souterrains ; mouche des semis sur céréales, taupins sur colza et aussi sur céréales aussi (notamment des parcelles déjà touchées sur la précédente céréale en 2006/07).

L'humidité de l'automne est également propice à la mise en place d'un inoculum maladie (piétin-verse et septoriose sur blé, maladies des orges...), mais les conditions de l'hiver et du début de printemps détermineront le risque. Enfin des désherbages d'automne n'ont pas pu être réalisés.

Retour sur 2007/08

La dernière campagne n'a pas connu de gros accident climatique, mis à part quelques problèmes d'hydromorphie dans certains sols avec le printemps très humide. Pour la plupart des cultures les rendements moyens de la région ont été bons à très bons.

Sur le plan parasitaire, ce sont les maladies qui ont été les principaux soucis rencontrés, notamment sur céréales (septoriose et rouille jaune, fusariose sur blé et orges), et sur féverole (mildiou) alors que ces problèmes étaient plutôt modérés sur colza, pois et betteraves.

Du côté des ravageurs, la situation a été globalement calme mis à part quelques attaques de cécidomyies sur blé, les pucerons sur tournesol, et la présence habituelle de bruche sur féverole et de tordeuse sur les pois.

Tous les bilans sanitaires culture par culture pourront être téléchargés dans quelques jours sur le site de la DRIAF :
http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

Domaine protection des végétaux
Santé des végétaux
Surveillance autres organismes nuisibles
Grandes cultures
Bilan surveillance Grandes Cultures 2008

Les présentations de résultats d'essais seront également disponibles sur le même site

Domaine protection des végétaux
Expérimentation

Présentation Le Chesnay-1er décembre 2008 (avec en plus des essais orge et maïs)
Présentation Le Mée-8 décembre 2008 (avec en plus les essais Chambre Agriculture 77).

Réglementation

Nous faisons régulièrement le point sur les nombreux retraits de molécules effectués dans le cadre de la ré-homologation européenne. D'autres substances franchissent avec succès cette étape. Ainsi depuis 12 mois, les substances suivantes ont été réinscrites :

herbicides :
aclonifen, amidosulfuron, bifénox, chloridazone, clomazone, dicamba, diflufenicanil, fenoxaprop-p-ethyl, lenacile, metazachlore, nicosulfuron, oxadiazon, prosulfocarbe,

fongicides :
difenoconazole, epoxyconazole, fenpropidine, fenpropimorphe, fluazinam, fludioxonil,

insecticides :
imidacloprid,

Les discussions en cours sur le nouveau

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

Publication périodique
C.P.P.A.P
n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2008:
87 euros (papier)
76 euros (fax)
68 euros (mail)



réglement européen devraient encore modifier le panorama d'ici 2010-2011.

Le processus de ré-homologation ne s'arrête toutefois pas à l'inscription européenne de la matière active, puisqu'ensuite les produits commerciaux contenant ces substances doivent être ré-évalués au niveau national (par l'AFSSA pour la France). Certains produits disparaissent alors si le détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché ne fournit pas les éléments demandés. D'autres voient les conditions de leur AMM modifiées avec par exemple :

- des modifications de phrases de risque (vérifier les conséquences éventuelles sur les possibilités de mélange),
- une augmentation de la ZNT,
- une limitation du nombre d'applications par campagne ou un intervalle entre deux passages dans la rotation (pour des problèmes de résistance ou de protection de l'environnement),
- de nouvelles conditions d'application (ex de l'interdiction de certaines spécialités à base d'isoproturon sur sols draînés).

Il convient donc de bien vérifier les étiquettes des produits utilisés.

Les évolutions en 2009

De la PV au SRAL...

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), tous les ministères voient une remise à plat de leur organisation, en administration centrale comme dans les services déconcentrés au niveau régional et départemental. C'est ainsi qu'au 1er janvier, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile de France (DRIAF) devient la **Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF)**. Elle voit ainsi ses compétences élargies au domaine de l'alimentation, avec la création d'un **Service Régional de l'Alimentation (SRAL)**, qui va regrouper l'actuel Service Régional de la Protection des Végétaux et le Service Régional des Affaires Vétérinaires chargé de la coordination des directions départementales des services vétérinaires, et étendre ses activités au domaine de l'offre alimentaire et de la nutrition.

Toutes les missions actuelles de la Protection des Végétaux demeurent : contrôles des végétaux à l'import, à l'export, contrôles du passeport phytosanitaire, contrôles des intrants (distributeurs et utilisateurs agricoles et non agricoles), surveillance biologique du territoire, expérimentation, suivi des pollutions (groupe Phyt'eaux propres, métaux lourds)....

Quelle évolution pour les Avertissements Agricoles ?

Un des axes du plan Ecophyto 2018 prévoit le renforcement des réseaux d'épidémio-surveillance (suivi des parasites de qualité, des parasites de quarantaine ou réglementés et des effets non intentionnels des pratiques). Une réforme initiée par la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère chargé de l'agriculture prévoit à plus ou moins court terme une évolution des Avertissements Agricoles, avec une organisation par filière visant à mutualiser les données de surveillance, et proposer un bulletin de situation phytosanitaire (bulletin de santé du végétal).

Des préconisations seront établies sur la base de ces bulletins par les différents organismes. L'Etat, via le SRAL, restera un acteur important dans le nouveau dispositif, afin de garantir notamment la qualité du réseau, l'objectivité et la réactivité des bulletins, et le maintien des missions réglementaires qui lui sont conférées (certification à l'export, suivi des organismes réglementés…)

Pour 2009, dans la mesure où les nouvelles dispositions ne sont pas encore finalisées, la DRIAAF Ile de France a fait le choix de maintenir la diffusion des deux éditions régionales des Avertissements Agricoles (grandes cultures et pommes de terre) sous leur forme actuelle.



Bonnes fêtes à tous